Comprendre vos options de terminaison

Pension différée ou valeur de terminaison?

Les prestations de retraite que vous avez accumulées peuvent être considérées comme l'actif le plus précieux dont vous disposez pour votre retraite. Vous vous inquiétez peut-être de ce qu'il adviendra de cette prestation maintenant que vous quittez votre emploi. Ne vous inquiétez pas, il y a des options qui s'offrent à vous.

Si vous avez moins de 55 ans et que vous bénéficiez de droits acquis, vous avez deux options. La première consiste à laisser vos fonds dans le Régime et à recevoir une pension différée dès l'âge de 55 ans (pension réduite) ou aussi tard que l'âge de 65 ans (pension non réduite). La deuxième option consiste à recevoir un transfert du montant forfaitaire de la valeur de votre pension, appelée la valeur de terminaison.

Vous trouverez ci-joint un relevé qui détaille la valeur des deux options : une prestation de retraite différée mensuelle par rapport à la valeur de terminaison. Avant de consulter le relevé ci-joint, apprenez-en davantage sur la raison d'être de vos options.

Veuillez noter que la valeur de terminaison est seulement disponible si vous retournez votre relevé ci-joint indiquant votre choix dans les 90 jours suivant la date de la lettre ci-jointe.

Choisir une pension différée

Réduisez le stress quant à votre retraite

Opter pour une pension différée signifie que vous recevrez une pension qui sera versée pour le reste de votre vie. De plus, votre pension est conçue pour suivre l'inflation et continuera d'être gérée par une équipe de gestionnaires de placements professionnelle.

Croissance de vos prestations

Même après avoir quitté votre emploi, votre pension différée continuera d'augmenter grâce aux rajustements au coût de la vie (RCV) prévus par le Régime, le cas échéant. Ces rajustements s'appliqueront également à votre pension tout au long de votre retraite. Ils visent à aider votre revenu de retraite à suivre l'inflation.

Planifier pour vos proches

Une pension différée comprend des options de prestations de survivant. Pour en savoir plus sur les prestations qui s'appliquent à vous, consultez le livret pour les participants disponible sur le site Web de votre régime de retraite.

Une source de revenus supplémentaire

Que vous quittiez le Régime après 5, 15 ou 25+ ans de service, votre pension différée constituera une source de revenu de retraite à vie. Lorsque vous prendrez votre retraite, elle viendra compléter tout autre revenu de retraite que vous aurez perçu tout au long de votre carrière.

Choisir une valeur de terminaison

Transfert de fonds

La valeur de terminaison payable doit être transférée dans un outil de planification de la retraite immobilisé, tel qu'un compte de retraite avec immobilisation des fonds (CRIF). Elle ne peut pas être utilisée immédiatement pour rembourser des hypothèques ou toute autre dépense importante, et l'accès avant l'âge de 55 ans est limité.

Maîtriser vos fonds de retraite

La performance de la valeur de résiliation devient votre responsabilité. Vous aurez un contrôle total sur le choix des options d'investissement. En fin de compte, c'est à vous qu'il incombe de veiller à ce que votre revenu de retraite soit suffisant pour le reste de votre vie. Bonne ou mauvaise, la performance de la valeur de terminaison que vous recevez est entre vos mains.

Calcul de la valeur de terminaison

La valeur de terminaison est un calcul actuariel de votre pension, déterminée conformément à la *Loi sur les prestations de pension* (Nouveau-Brunswick). Ce calcul actuariel tient compte d'un certain nombre de facteurs, qui comprennent les hypothèses de mortalité, ainsi que le taux d'actualisation et le coefficient de capitalisation de la valeur de terminaison du Régime. La valeur de terminaison n'est jamais inférieure aux cotisations de l'employé avec les intérêts accumulés.

En résumé

Examinez attentivement vos options et prenez une décision éclairée. Votre choix vous affectera tout au long de votre retraite. La première priorité de votre Régime de retraite est d'offrir des prestations de retraite sûres aux participants lors de leur retraite. En fin de compte, le choix vous appartient.

Si vous avez des questions, communiquez avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor par téléphone au 1-800-561-4012 ou par courriel à info@vestcor.org.

Numérisez le code QR à droite ou visitez le site **vestcor.org/pensionsfr** pour accéder au site web de votre régime de retraite et obtenir de plus amples informations, y compris une vidéo qui explique plus en détail ces options de terminaison.